

Nombre de membres**en exercice:** 10**Présents :** 8**Votants:** 9**Séance du mardi 30 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai l'assemblée régulièrement convoqué le 22 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU

Sont présents: Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Mehielle MARQUEZE, Aude PEROPADRE, Nadia TOUMIAT

Représentés: Daniel LACUBE

Excuses:

Absents: Cyril UBEDA

Secrétaire de séance: Didier LE VAYER

Le Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions budgétaires :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

Décision Modificative n°1 :

Il a été nécessaire de procéder à des ajustements de crédits tels que présenté ci-dessous :

DI c/203 opération 920 frais d'étude + 13 000€ (rénovation Porte Calvière)

DI c/2131 opération 1030 Bâtiments publics - 13 000€ (apt ancien hôpital)

Décision Modificative n°2 :

Il a été nécessaire de procéder à des ajustements de crédits tels que présenté ci-dessous :

DI c/203 opération 920 Frais d'étude + 5 000€ (rénovation Porte Calvière)

DI c/2131 opération 920 Bâtiments publics - 5 000 € (rénovation Porte Calvière)

Objet: Rapport annuel relatif à l'exécution de la délégation de service public du Casino - D 2023 031

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.1400-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en matière de délégation de service public, que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu le rapport annuel relatif à l'exécution de la délégation de service public du Casino présenté par la SETHVA Casino d'Alet-les-Bains pour l'exercice 2021-2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Prend acte et dit que la présente délibération ainsi que les rapports susvisés et leurs annexes seront transmis au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Demande de subventions Fonds Vert et autre -projet rénovation énergétique - D 2023 032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementales, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune d'Alet-les-Bains envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert », concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux HT		231 224€65
Fonds Vert	70%	161 857€26
Département	10%	23 122€47
Commune	20%	46 244€93

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal,

Décide de solliciter le financement du Fonds Vert et du Département tel que définis ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Emprunt Crédit Agricole - projet voirie - D 2023 033

DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 100 000€ destiné à financer les travaux de voirie du village (Rues Rouquille et Juiverie et Route de Saint-Salvayre) d'un coût total de 134 193.60€.

Cet emprunt sera remboursé en **120 mois (10 ans)**,
aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,
au **taux fixe de 4.71% annuel soit 4.63% trimestriel**,
par **4 échéances constantes trimestrielles de**
3 137.44€ soit 12 768.70€ pour l'année.

Frais de dossier : **0,15% du montant financé, soit 150 €**

Après étude, le Conseil Municipal,
décide de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC,
aux conditions énoncées ci-dessus.

la Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Madame le Maire,
est autorisée à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Le coût du chauffage avec la chaudière à granules a été plus cher que les années précédents (gaz) cela est dû au coût des granules qui compte tenu des annonces de restriction et d'augmentation du gaz et de l'électricité ont vu leur prix multiplié par 3 au début de la période de chauffe. Le prix des granules est actuellement en baisse.
- Ouverture de la piscine du 1^{er} juillet au 3 septembre inclus. Les enfants de l'école vont en ce moment à la piscine municipale de Limoux
- La fuite de la piscine a été réparée sur le petit bassin sachant que l'an dernier la perte était de 15m3/jour

- Actuellement le maître- nageur a signé son contrat (sous réserve de toutes dispositions administratives empêchant l'ouverture), par contre nous n'avons pas encore trouvé de surveillant de baignade
- Le concert du groupe « Collectif Métissé » organisé par le casino d'Alet se prépare (3 août)
- La célébration de l'attribution du label « Arbre Remarquable » aura lieu le 11 juin 2023. Et sera suivie d'un vin d'honneur. L'association « Alet les 2 clochers » proposera un repas dans le parc de la Mairie Ce même jour un chêne vert sera planté le 11 juin sera planté sur le city stade pour garder mémoire de l'événement
- La semaine précédente, à la Médiathèque , l'artiste ZARNO encadrera atelier de modelage qui aura pour mission de créer des personnage chargés de la protection des arbres.
- Les travaux sur l'éclairage public extérieur aux gîtes des Thermes devraient débuter début juillet
- Les travaux sur la toiture de la chapelle de Saint-Salvayre ont été effectués.
- Les travaux de rénovation des gîtes sont en cours.
- Des problèmes de réception TV sont signalés sur la commune. Le technicien sera à nouveau contacté.
- Le 16 juin 2023 à 13h30 aura lieu une réunion en visio sur le fonctionnement de la téléalerte.
- Fourrière automobile : à ce jour pas de nouvelles de la Communauté de communes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h22

Le Maire,

Ghislaine TAFFOREAU

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most prominent one is the signature of Ghislaine Tafforeau, which is written in a cursive style with a large, sweeping underline. There are several other signatures of varying styles and sizes scattered around it, some appearing to be initials or shorter names.